

Production manufacturée

L'entreprise Cuisine&moi fabrique des cuisines à partir de différents lots de produits semi-finis. A l'arrivée d'une commande (générique), on vérifie si les capacités de productions et le stock de produits finis sont compatibles avec la commande.

Si la capacité de production et les stocks de produits semi-finis sont compatibles avec la commande, on confirme la commande.

Si la capacité de production n'est pas compatible, on envoie une annulation au client puis fin de processus.

Si la capacité de production est compatible mais que l'on manque de produits semi-finis, on commande ces derniers.

Si les produits semi-finis commandés sont indisponibles, on envoie une annulation de commande au client.

Si les produits semi-finis commandés sont disponibles, on confirme la commande (flux par défaut).

Dès qu'une commande est confirmée, on envoie la confirmation au client puis on fabrique la cuisine et simultanément la facture correspondant à la commande. La cuisine et la facture sont alors envoyées au client (fin du processus).

Auto-école

La secrétaire d'une auto-école contrôle, chaque fin de semaine, le nombre total de leçons prises par chaque élève à partir des fiches de suivi-élèves mises à jour. Si le nombre d'heures de leçon est suffisant (20 heures), elle pourra l'inscrire sur la liste des candidats potentiels.

Pour figurer sur la liste des candidats retenus pour passer l'examen de conduite au cours de la semaine suivante (si le candidats est d'accord), outre la condition des 20 heures minimum, un avis favorable doit être exprimé par le moniteur, à moins que l'élève ne fasse une demande express.

Une fois la liste des candidats retenus établie, la secrétaire consulte, par internet, le service télématique de la sous-préfecture pour obtenir le nombre, la date et l'heure des places réservées à l'auto-école pour la semaine à venir.

Ces informations sont disponibles sur le site de la sous-préfecture chaque vendredi à partir de 14h. Cela permet d'établir la liste des candidats présentés que la secrétaire envoie à la sous-préfecture et d'adresser à chacun une lettre de convocation. Si le nombre de candidats retenus dépasse le nombre de places disponibles, les moniteurs éliminent des candidats retenus.